

Bruxelles le 20 April 2020

## **Position de Cooperatives Europe sur le Covid-19 « Répondre à la crise et aller de l'avant »**

---

Cooperatives Europe est l'organisation intersectorielle européenne qui représente les entreprises coopératives. Au nom de ses 86 organisations membres, issues de 34 pays européens et de tous les secteurs économiques, elle assure la promotion du modèle coopératif en Europe. Ses membres représentent 140 millions de coopérateurs à qui appartiennent 176 000 entreprises coopératives, et emploient 4,7 millions de citoyens européens.

---

### **Emergence de la crise et élan de solidarité**

La pandémie de COVID-19 a créé une crise sans précédent pour les citoyens, l'économie et la société en Europe et dans le reste du monde.

Malgré d'évidents signaux positifs grâce aux efforts de chacun, la plupart des pays européens sont encore sous confinement sans qu'il soit possible d'évaluer clairement quand un retour à la normale sera possible.

La situation à laquelle nous faisons face est inquiétante. Mais cette période révèle également un élan de solidarité auquel les coopératives participent activement, menant des actions au niveau local ou à plus grande échelle, et ce même dans des secteurs fortement impactés par la crise.

Cooperatives Europe collecte actuellement des exemples d'actions menées par les coopératives dans toute l'Europe. Ces actions solidaires vont de geler les prix des produits dans les coopératives de consommateurs ou aider le personnel soignant à payer la garde de leurs enfants, à investir dans de nouveaux outils financiers pour financer des actions de santé publique...

### **L'impact sur les entreprises coopératives**

Bien qu'il soit clair que le Covid-19 a un impact sur les coopératives, il est encore trop tôt pour fournir des données afin d'évaluer correctement l'impact social et économique au sein du mouvement coopératif. De nombreuses coopératives, principalement des PME et des micro-entreprises, luttent actuellement pour réussir à maintenir leurs activités.

Rappelons que les coopératives ne sont pas des entreprises comme les autres, mais vont au-delà de la dimension entrepreneuriale en contribuant à la cohésion sociale. Elles sont un outil économique pour répondre aux besoins des citoyens européens qui en ont la propriété.

Elles font face à des problèmes de trésorerie, à une réduction significative de leurs activités du fait des restrictions de déplacement et de contact mises en place pendant le confinement, et à des baisses de revenu, particulièrement dans les secteurs du tourisme, du transport et de la culture. Même quand les revenus sont limités voire suspendus, certaines charges doivent toujours être réglées, comme les taxes professionnelles et les assurances. Il y a également des problèmes de ressources humaines avec les travailleurs à risque, particulièrement ceux qui assurent les services des soins, ou travaillent au sein de coopératives de consommateurs ou agricoles qui doivent garantir le maintien de l'approvisionnement à leurs membres et aux citoyens. Enfin, nombre de salariés sont temporairement en chômage partiel et ne disposent d'aucune certitude sur l'avenir de leur emploi.

La plupart de ces difficultés ne sont pas spécifiques aux coopératives. Pourtant, certaines coopératives qui offrent des services aux populations fragiles ou dans des régions isolées ne disposent pas d'une organisation et d'une santé financière suffisantes pour faire face à un confinement de longue durée. Cela impacte directement les membres de ces coopératives et les citoyens qui bénéficient de leurs services.

## La nécessité d'une réponse européenne

Coopératives Europe se réjouit des mesures prises par l'équipe de réaction mise en place au niveau politique par la Commission européenne.

Durant cette période particulière, le rôle principal de la Commission est de soutenir les Etats Membres dans leur gestion de la crise en publiant des lignes directrices pour assurer un cadre d'action commune. A cet effet, la Commission a adopté un ensemble complet de mesures pour répondre à la pandémie: elle a appliqué une flexibilité sur les règles fiscales de l'Union Européenne, revu ses règles en matière d'aides d'Etat et mis en place un soutien financier de 37 milliards d'euros pour apporter des liquidités aux petites entreprises, comme les coopératives, et au secteur des soins de santé.

La récente décision, suite à la réunion de l'Eurogroupe du jeudi 9 avril, d'assurer un soutien de 500 milliards, incluant 200 milliards de financement pour les Petites et Moyennes Entreprises, est également la bienvenue, non seulement pour l'aide représentée mais aussi pour les réponses apportées à certaines questions concernant la solidarité européenne.

A cet égard, le critère de respect et de solidarité entre les Etats Membres mis en avant dans la communication de la feuille de route européenne pour la levée des mesures de confinement liées au COVID-19 est essentiel pour triompher de cette crise.

En parlant de solidarité, nous nous réjouissons particulièrement de l'affectation de 20 milliards d'euros pour les pays partenaires dont €962 millions pour les pays partenaires de l'Est et €800 millions pour les Balkans occidentaux et la Turquie.

## Agir ensemble

Dans ce contexte, nous devons nous assurer de deux types d'actions : résister le temps de la pandémie et préparer des mesures de rétablissement afin de s'assurer d'un futur économique et social durable pour les citoyens européens.

Cooperatives Europe souhaiterait partager des **considérations générales**

- L'objectif premier est de limiter la propagation du virus, d'assurer et de préserver un bon système de santé tout en maintenant autant que possible une activité économique afin de continuer à répondre aux besoins de première nécessité des citoyens. Les coopératives, propriété de leurs membres, sont des outils naturels pour réaliser ces

objectifs, puisqu'elles répondent à la fois aux besoins sociaux des personnes tout en ayant une activité économique dynamique.

- Il existe un important besoin de coordination entre les Etats Membres de l'UE qui doit être assuré par un véritable pilotage de la Commission européenne, soutenue par le Parlement européen et qui repose sur une concertation régulière et l'engagement nécessaire des Etats Membres.
- Le niveau institutionnel n'est pas le seul à être concerné ; il faut aussi agir en concertation avec tous les partenaires de la société civile ainsi que les partenaires sociaux. En tant que représentant des entreprises qui placent l'humain au cœur de leur projet, Cooperatives Europe souhaite participer à cette concertation, et se réjouit d'avoir été sollicitée par différents services de la Commission pour apporter des informations.
- Les actions immédiates et la période de rémission devraient concerner tous les types d'entreprises, des secteurs traditionnels à ceux de l'innovation, des micro-entreprises familiales et des coopératives aux entreprises sociales et à l'économie sociale. Cooperatives Europe s'est félicité de voir, dans différents webinaires de la Commission dans lesquels intervenaient de hauts représentants, que tous les modèles d'entreprise seraient bénéficiaires.

#### Plus spécifiquement, à court terme Cooperatives Europe réclame :

- Une mise en œuvre rapide des différentes mesures qui ont été approuvées pour faire face à la crise, plus spécifiquement les outils financiers et le soutien social pour venir en aide aux populations fragilisées.
- Un accès facile et coordonné des informations en lien avec ces actions.
- Cette mise en œuvre devrait garantir qu'il n'y aura pas de retards causés par des lourdeurs administratives au niveau des Etats Membres. De plus, la structure spécifique des coopératives ne devrait pas être un obstacle pour pouvoir bénéficier des différents moyens mis en place.
- Dans la même perspective, la mise en œuvre de ces mesures de soutien devrait assurer un accès clair aux coopératives de types PME ainsi qu'à toutes les PME et micro-entreprises en général.

#### Les mesures de soutien devraient en particulier :

- Garantir plus de liquidités aux entreprises de tous les types (sans exclusion des coopérative).

- Apporter suffisamment de liquidités au système financier, notamment pour assurer le maintien de l'accès au crédit pour les entreprises.
- Protéger les travailleurs avec une extension de leur filet de protection sociale aux entreprises de tous les secteurs, taille et type confondus.
- Faciliter une politique fiscale de soutien qui soit flexible : les Etats Membres doivent être temporairement autorisés à user du maximum de flexibilité prévu dans le Pacte de stabilité et de croissance, y compris en considérant sa possible suspension temporaire en faisant valoir la clause dérogatoire.
- Les fonds de l'UE doivent mener à un véritable soutien additionnel en touchant directement les entreprises européennes et leurs travailleurs, et pas seulement via les Etats Membres.
- Réduire l'impact du Covid-19 sur les jeunes entrepreneurs, pas seulement sur les projets individuels mais aussi les projets collectifs créés au service des communautés.
- En ce qui concerne la politique de développement, conformément au programme 2030, Cooperatives Europe recommande de concentrer le soutien de l'UE sur le soutien des acteurs de la société civile, le secteur privé local et les modèles d'entreprise inclusif, dont les coopératives, qui ont démontré leur capacité de contribution au développement durable.

## Regarder vers l'avenir

- La coopération entre la Banque Européenne d'Investissement et les coopératives ainsi que les institutions financières de l'économie sociale devrait être poursuivie.
- Cooperatives Europe demande un plan de relance européen, soutenu par un accord sur un Cadre Budgétaire Pluriannuel (CBP). Ce CBP permettra à l'UE d'investir dans des objectifs stratégiques conformes au ODD relatifs à la transition verte et digitale, ainsi qu'une économie qui sert les personnes.
- Le futur plan d'action européen pour une économie sociale qui améliore l'innovation sociale annoncé pour 2021 devrait être vu comme un outil qui permet aux acteurs de l'économie sociale de développer leur potentiel tout en répondant aux défis auxquels nous faisons face.

Contact :  
Agnes Mathis  
Directrice

[a.mathis@coopseurope.coop](mailto:a.mathis@coopseurope.coop)